

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 20 JANVIER 2025
PROCÈS-VERBAL N° 28**

Page 309

Le conseil communal est convoqué à 20 h 00 au forum du collège en Brit.

M. Florian Breguet, Président, ouvre la séance à 20 h 00, salue les conseillères et conseillers présents, les municipales et les municipaux et leur souhaite une belle année 2025. Il salue le public qu'il remercie pour son intérêt à suivre les débats et remercie le personnel communal pour la préparation de la salle.

Ordre du jour

1. Appel

Nombre de conseillers présents : 39

Nombre de votants : 38

Excusés : Mmes Berger Amélie, Mercier Cornelia, Millet Erika, Sulzmann Hanna,
MM. Aberle Mathieu, Jenni David, Mermod Cyril, Porchet Christophe, Rebeaud
Pascal, Tschäni Hanspeter, Wernuss Charles.

Absent : -

Le quorum étant atteint, la présente assemblée peut valablement délibérer.

Le Président excuse le Syndic, M. Philippe Moser. Il lui souhaite un prompt rétablissement.

2. Approbation de l'ordre du jour

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote de l'ordre du jour tel que présenté.

OUI - 38 NON - 0 ABST - 0

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 9 décembre 2024

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 35 NON - 0 ABST - 3

Le PV est accepté à la majorité.

4. Communications du Président

Votations fédérales du 9 février 2025 : Un objet sera soumis au vote à cette date-là : Initiative populaire du 21 février 2023 « Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale) ». Pour cette journée de votations, au vu du nombre d'objets de votation, seul le premier bureau est convoqué.

Vin communal : Le carton de vin offert attend les conseillers à l'administration communale jusqu'à la fin du mois.

5. Lettres et pétitions éventuelles

Aucun courrier n'est arrivé au bureau, nous pouvons donc passer au point suivant.

6. Communications de la municipalité

M. Martin Schnorf

État de santé de M. Philippe Moser : J'ai parlé avec M. Moser la semaine passée, il a le moral, malgré les circonstances. Aujourd'hui, il était à Lavigny pour faire de la rééducation. Il salue tout le monde et il est désolé de ne pas être là. Par rapport à mon rôle, je vais reprendre une grande partie de son travail. Mes collègues m'aident à mes tâches car ce n'est pas évident de reprendre ce que faisait Philippe du jour au lendemain. On fait au mieux. La grande majorité des courriels, si vous avez des questions, devra être destiné au greffe avec moi en copie et je transmettrai à mes collègues par rapport au dossier concerné.

M. Thierry Genillod

Préavis de la zone réservée : Je voulais faire un retour concernant une séance extraordinaire que j'ai eu « l'obligation » de remettre en route pour le conseil communal par rapport au préavis de la zone réservée. Nous avons l'obligation de faire voter ce préavis à la fin de la mise à l'enquête. Elle se finit le 10 février, nous avons donc opté pour le 13 afin d'avoir un ou deux jours s'il y a des courriers qui arrivent entre deux. Vous allez être reconvoqué exceptionnellement uniquement pour ce sujet-là. Je vous demande un soutien de votre part d'être présent le 13 même si ce sera une petite séance, car il nous faut, pour un vote, le quorum (26 personnes). Les documents finaux seront envoyés le 11 février à la suite de la parution. Par contre, la commission qui avait déjà siégé, s'ils peuvent statuer avec les mêmes personnes, je pense que ce serait assez logique. Les documents seront envoyés dès que possible pour que la commission puisse siéger. Au pire, vu que c'est en consultation par la mise à l'enquête, le dossier est consultable à l'administration, comme toute mise à l'enquête. Si la commission a besoin encore d'un truc particulier, il n'y a pas de souci et je me tiens à disposition. Le délai est très court, c'est comme cela. C'est encore une lourdeur administrative de notre bon et loyal canton, mais c'est comme cela. Je compte sur vous pour que le maximum de personnes soit là et qu'on puisse voter le 13 février. Ainsi, on pourra faire la signature, par la suite, par Mme Luisier.

Mme Laura Marques

STEP : La fin du délai de la mise à l'enquête est terminée. Il n'y a pas eu d'opposition, ce qui signifie qu'on peut sereinement aller de l'avant avec les travaux qui vont débiter normalement d'ici fin mars. Ces travaux, bonne nouvelle pour tous sauf peut-être pour les riverains, vont amener quelques nuisances. On va tenter de minimiser ces nuisances, mais il y aura des camions, des travaux et le chantier qui va commencer. Tous les riverains seront informés dans la zone de la STEP. Je vous encourage aussi à transmettre l'information et expliquer le projet pour donner des informations complémentaires. L'information va aussi passer dans le prochain Tapa-Sabllia pour le public et, à l'administration, on sera à disposition s'il y a des questions éventuelles. La fin des travaux est estimée à fin 2026. On espère qu'il n'y aura pas de retard, mais, si tout va bien, on aura une presque toute nouvelle STEP à ce moment-là. Ce sera un beau projet qui sera finalisé.

Eau : Par rapport à la pose de capteurs, on a mis sur tout le réseau d'eau des capteurs qui permettent de détecter des fuites éventuelles sur le réseau. C'est un achat qu'on a fait et un contrat qu'on a passé sur plusieurs années, qui nous permettra de voir si tout à coup nous avons des problèmes, pour éviter d'autres jets d'eau sur la commune. On a aussi ajouté un débitmètre sur le réservoir de la Combaz. Cela ne vous parle pas forcément plus que cela, mais ce débitmètre a été ajouté et permettra de mesurer précisément la quantité d'eau qui part dans le réseau depuis le réservoir de la Combaz.

Éclairage public : On a validé l'offre pour la pose de détecteurs de mouvements le long de l'Avenue des Pins. En soirée, la lumière sera complètement abaissée et dès qu'il y aura des

piétons ou des voitures, des passants qui passeront à l'Avenue des Pins, il y aura des détecteurs et cela permettra d'allumer gentiment le luminaire. Les luminaires communiquent entre eux et, au fur et à mesure que la personne avance, les prochains s'allument gentiment et de manière sympathique, puis se rabaisent également gentiment. Ce sera un test sur cette première partie du village et ce sera installé courant mars-avril.

7. Préavis 2024/16 Crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment de l'administration communale « Temple 8 ».

Rapports des commissions ad hoc et des finances.

Rapport de la commission ad hoc : Mme Nicole Bachmann

« Convoquée en séance le lundi 6 janvier 2025 à 19 h 30, à l'administration communale, la commission ad hoc composée de Mesdames Myriam Omenetto, Sandra Walroff, Aline Wenk, de Messieurs Thierry Steiner, Sébastien Gerber, Nicolas Liechti ainsi que Madame Nicole Bachmann, rapporteuse, s'est réunie pour débattre du préavis 2024/16 « Crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment de l'administration communale « Temple 8 » ». Madame Christelle Fresneau, Municipale, ainsi que Monsieur Hugo Dias, service des bâtiments, étaient présents en début de séance afin de présenter le projet mentionné en titre et de répondre aux questions des membres de la commission. Ces derniers les remercient pour leur présence et pour les informations transmises. Conclusions de la commission : La commission considère qu'une réflexion sur la source de chauffage et l'autonomie électrique du bâtiment devrait faire partie de l'étude. L'aménagement extérieur et la végétalisation côté rue du Temple devraient également être pris en compte. La commission se réjouit que l'étude prenne en considération l'esthétique du bâtiment ainsi que son intégration dans l'environnement. Après délibérations, la commission, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis 2024/16 tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances : M. Fabrizio Marzolini

« Convoquée en séance le mercredi 8 janvier 2025 à 19 h 30, la commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Corinne Ravessoud, Zoé Gander suppléante de Hanna Sulzmann et de Messieurs Mikael Abrezol, Fabrizio Marzolini, Yann Rod et Charles Wernuss s'est réunie à la Petite Amérique - bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal relatif à l'objet précité. Étaient présents Madame Christelle Fresneau, Municipale et Monsieur Hugo Dias, responsable Service des bâtiments. La commission tient à remercier Madame Fresneau ainsi que Monsieur Dias pour la revue du projet et les réponses apportées à ses questions. Il est précisé que la solution privilégiée a pris en compte la performance technique tout en minimisant les impacts esthétiques et architecturaux. La commission des finances, à la majorité, vous recommande d'accepter le préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à la majorité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte.

Mme Anne-Sophie Betschart

J'espère que dans cette étude sera aussi étudiée la possibilité d'un accès pour personnes à mobilité réduite à tous les étages du bâtiment. Je ne sais pas si cela a été fait, mais il ne me semble pas.

Mme Christelle Fresneau

Ce n'est pas prévu dans cette étude. Nous avons déjà eu une analyse sur un autre bâtiment où on désirait mettre un ascenseur. Je ne suis pas certaine que le préavis convienne au conseil communal si on le dépose avec un ascenseur dans le bâtiment.

Mme Anne-Sophie Betschart

Je trouve très dommage. Une commune, dans un bâtiment communal, doit faire attention à ses accès. Je tiens à dire ma déception car cela empêche, par exemple, d'engager quelqu'un qui serait à mobilité réduite. Dans le cadre d'une commune, on se doit de faire ces travaux-là.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2024/16, dont les conclusions sont :

1. D'autoriser la Municipalité à lancer l'étude concernant la rénovation du bâtiment de l'administration communale « Temple 8 » en partenariat avec le bureau « Lutz Architectes » ;
2. D'accorder le crédit nécessaire de CHF 35'000.00 TTC ;
3. De financer ce montant par les liquidités courantes ;
4. D'imputer le coût de cette étude dans le compte d'investissement 9143.17 – Crédit d'étude bâtiment administration communale (à amortir).

OUI - 35 NON - 0 ABST - 3

Le préavis 2024/16 est accepté à la majorité.

8. Préavis 2024/17 Crédit d'étude pour l'assainissement du réservoir et de la STAP de l'Orjalet et l'intégration d'un futur traitement du chlorothalonil.
Rapports des commissions ad hoc et des finances.

Rapport de la commission ad hoc :

M. Ivar Kjelberg

« La commission chargée de rapporter sur l'objet cité en titre, composée de Messieurs Sylvain Hochstrasser, Aimé Guex, Julien De Icco, Daniel Pirollo, Victor Zeiter, Thierry Steiner et Ivar Kjelberg, rapporteur, s'est réunie le mercredi 8 janvier 2025 à l'administration communale, afin de débattre du préavis 2024/17. Nous remercions la présence de Madame Laura Marques, municipale, et de Monsieur Alexandre Gorret, fontainier, qui nous ont donné les explications nécessaires et ont répondu à nos questions concernant l'étude des phases SIA 31 à 41 (jusqu'aux appels d'offres et de leurs suivis) afin de permettre des travaux d'assainissement des deux réservoirs existants, de l'intégration d'un système de filtration pour le Chlorothalonil, ainsi que de l'amélioration de la station de pompage, et la mise aux normes d'aujourd'hui. La commission souligne l'importance de l'eau potable pour la population et considère que ces travaux sont indispensables pour nous garantir une eau de qualité, ainsi qu'aux générations futures. Après délibérations, la commission propose à l'unanimité d'accepter ce préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances :

M. Fabrizio Marzolini

« Convoquée en séance le mercredi 8 janvier 2025 à 19 h 30, la commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Corinne Ravessoud, Zoé Gander suppléante de Hanna Sulzmann et de Messieurs Mikael Abrezol, Fabrizio Marzolini, Yann Rod et Charles Wernuss s'est réunie à la Petite Amérique - bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal relatif à l'objet précité. Étaient présents Madame Laura Marques, Municipale, Monsieur Alexandre Gorret, employé communal. La commission tient à remercier Madame Marques ainsi que Monsieur Gorret pour la revue du projet et pour les réponses apportées à ses questions. L'installation à l'Orjalet présente l'avantage de capter toute l'eau de la commune qui rend l'installation du traitement du chlorothalonil optimal et d'augmenter la production de nos sources, ainsi que le potentiel de revente de l'eau de la commune. La Commission des finances, à l'unanimité, vous recommande, d'accepter le préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2024/17, dont les conclusions sont :

1. D'accorder un crédit d'étude pour un montant total de CHF 36'970.20 TTC afin de financer les prestations liées à l'assainissement du réservoir et de la STAP de l'Orjalet, ainsi qu'à l'intégration du traitement du chlorothalonil ;
2. De financer cette étude par les liquidités courantes de la commune ou, au besoin, par un emprunt aux meilleures conditions du marché ;
3. D'imputer le coût de cette étude dans le compte d'investissement 9144.02 (Etude assainissement STAP Orjalet, à amortir).

OUI - 38 NON - 0 ABST - 0

Le préavis 2024/17 est accepté à l'unanimité.

9. Préavis 2024/18 Crédit d'étude pour des travaux d'assainissement, de mise en conformité et de remplacement de conduites de transport des captages de la Baume et de la Cula à Yvonand.

Rapports des commissions ad hoc et des finances.

Rapport de la commission ad hoc : M. Ivar Kjelberg

« La commission chargée de rapporter sur l'objet cité en titre, composée de Messieurs Sylvain Hochstrasser, Aimé Guex, Julien De Icco, Daniel Pirollo, Victor Zeiter, Thierry Steiner et Ivar Kjelberg, rapporteur, s'est réunie le mercredi 8 janvier 2025 à l'administration communale, afin de débattre du préavis 2024/18. Nous remercions la présence de Madame Laura Marques, municipale, et de Monsieur Alexandre Gorret, fontainier, qui nous ont donné les explications nécessaires et ont répondu à nos questions concernant l'étude des phases SIA 31 à 41 (jusqu'aux appels d'offres et de leurs suivis) afin de permettre des travaux d'assainissement importants des conduites de transport et de raccordement de la Cula au réservoir d'Orjalet, d'assainir et d'équiper les chambres de captage, et d'assainir les conduites et mettre en conformité les chambres de captage de la Baume jusqu'au futur captage de la « Zone 1 ». La commission souligne l'importance de l'eau potable pour la population et considère que ces travaux sont indispensables pour nous garantir une eau de qualité, ainsi qu'aux générations futures. Après délibérations, la commission propose à l'unanimité d'accepter ce préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances : M. Fabrizio Marzolini

« Convoquée en séance le mercredi 8 janvier 2025 à 19 h 30, la commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Corinne Ravessoud, Zoé Gander suppléante de Hanna Sulzmann et de Messieurs Mikael Abrezol, Fabrizio Marzolini, Yann Rod et Charles Wernuss s'est réunie à la Petite Amérique - bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal relatif à l'objet précité. Étaient présents Madame Laura Marques, Municipale, Monsieur Alexandre Gorret, employé communal. La commission tient à remercier Madame Marques ainsi que Monsieur Gorret pour la revue du projet et pour les réponses apportées à ses questions. La commission des finances, à l'unanimité, vous recommande d'accepter le préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2024/18, dont les conclusions sont :

1. D'accorder un crédit d'étude pour un montant total de CHF 50'320.55 TTC afin de financer les prestations liées aux travaux d'assainissement, de mise en conformité et de remplacement des conduites de transport des captages de La Baume et de La Cula à Yvonand ;
2. De financer cette étude par les liquidités courantes de la commune ou, au besoin, par un emprunt aux meilleures conditions du marché ;
3. D'imputer le coût de cette étude dans le compte d'investissement 9144.03 (Etude assainissement La Baume/La Cula, à amortir).

OUI - 38 NON - 0 ABST - 0

Le préavis 2024/18 est accepté à l'unanimité.

10. Préavis 2024/19 Réalisation d'une 2^{ème} phase de travaux visant la mise en conformité AEAI du bâtiment « Ancienne Grande Salle ».

Rapports des commissions ad hoc et des finances.

Rapport de la commission ad hoc : Mme Nicole Bachmann

« Convoquée en séance le lundi 6 janvier 2025 à 19h30, à l'administration communale, la commission ad hoc composée de Mesdames Myriam Omenetto, Sandra Walroff, Aline Wenk et de Messieurs Thierry Steiner, Sébastien Gerber, Nicolas Liechi ainsi que Madame Nicole Bachmann, rapporteuse, s'est réunie pour débattre du préavis 2024/19 « Réalisation d'une 2^{ème} phase de travaux visant la mise en conformité AEAI du bâtiment « Ancienne Grande-Salle » ». Madame Christelle Fresneau, Municipale, ainsi que Monsieur Hugo Dias, service des bâtiments, étaient présents en début de séance afin de présenter le projet mentionné en titre et de répondre aux questions des membres de la commission. Ces derniers les remercient pour leur présence et pour les informations transmises. Conclusions de la commission : La commission relève que ces travaux sont nécessaires et obligatoires du point de vue sécuritaire. Elle souhaite que les éléments ajoutés, à savoir l'escalier extérieur et le local à poussettes, s'intègrent de manière harmonieuse au bâtiment existant, tant sur le plan architectural qu'en termes de couleurs et de matériaux. Après délibérations, la commission, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis 2024/19 tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances : M. Fabrizio Marzolini

« Convoquée en séance le mercredi 8 janvier 2025 à 19 h 30, la commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Corinne Ravessoud, Zoé Gander suppléante de Hanna Sulzmann et de Messieurs Mikael Abrezol, Fabrizio Marzolini, Yann Rod et Charles Wernuss s'est réunie à la Petite Amérique - bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal relatif à l'objet précité. Étaient présents Madame Christelle Fresneau, Municipale, et Monsieur Hugo Dias, responsable Service des bâtiments. La commission tient à remercier Madame Fresneau ainsi que Monsieur Dias pour la revue du projet et les réponses apportées à ses questions. La commission relève que les travaux en question sont indispensables. La commission des finances, à l'unanimité, vous recommande d'accepter le préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2024/19, dont les conclusions sont :

1. D'autoriser la Municipalité à réaliser la 2e phase des travaux visant la mise en conformité AEAI du bâtiment « Ancienne Grande-Salle » ;
2. D'accorder le crédit nécessaire de CHF 166'490.00 TTC ;
3. De financer ce montant par les liquidités courantes ou, au besoin, par un emprunt aux meilleures conditions du marché ;
4. D'imputer le coût de ces travaux dans le compte d'investissement 9143.03 (Grande Salle, à amortir).

OUI - 38 NON - 0 ABST - 0

Le préavis 2024/19 est accepté à l'unanimité.

11. Préavis 2025/01 Sécurisation et aménagement en faveur de la mobilité douce au niveau du virage de la Route de Rovray.*Dépôt.**Mme Lucy Delarze*

Je n'ai pas de complément particulier à vous apporter mais je suis à disposition si vous avez des questions. J'invite aussi les commissionnaires de la commission ad hoc à me retrouver à la fin de la séance pour fixer une date.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

12. Préavis 2025/02 Compléments au budget 2024.*Dépôt.*

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

13. Divers et propositions individuelles*Mme Aline Wenk*

Concernant le préavis pour le renouvellement de la zone réservée, si les commissionnaires viennent me voir à la fin de la séance nous fixerons une date pour la commission ad hoc. Ce sont les mêmes personnes et suppléants que la dernière fois.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et nous pouvons passer au contre-appel.

Excusés : Les mêmes.

Absent : -

La séance du conseil est close à 20 h 35. Le prochain conseil communal extraordinaire aura lieu le jeudi 13 février 2025 à 20 h 00 au forum. Le Président remercie les conseillères et conseillers de leur attention.

Le Président



Florian Breguet



La Secrétaire



Pauline Héritier